



No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DUPUY
DISTRICT D'ABITIBI**

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Dupuy tenue le 9 janvier 2024, à 19 h 00, au Pavillon des Sports de Dupuy.

Sont présents(e), les conseillers(ère) :

Siège #1 – Ronald Lévesque
Siège #2 – Pascal Corriveau
Siège #3 – Sylvie Germain
Siège #6 – Rémi Kelley

Sont absent(e), les conseiller(ère) :

Siège #4 – Mario Boudreau
Siège #5 – Denise Lessard-Morin

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Alain Grégoire.

Madame Nicole Breton, directrice générale intérimaire, assiste également à cette séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, le maire monsieur Alain Grégoire déclare la session ouverte.

001-2024

02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01 - Ouverture de la séance

02 - Adoption de l'ordre du jour

03 - Correspondance

04 - Adoption du procès-verbal

04.01 - Séance ordinaire du 18 décembre 2023

05 - Trésorerie

05.01 - Approbation des comptes à payer pour le mois de **décembre 2023** :

- Liste des comptes : **92 339,26 \$**
- Liste des salaires : **38 330,68 \$**

06 - Administration et législation

06.01 - Concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par billets

06.02 - Soumissions pour l'émission de billets

06.03 - Rapport portant sur l'application du Règlement de gestion contractuelle 2023

06.04 - Acquisition de terrains du Canadian National



No de résolution
ou annotation

07 - Aménagement : Urbanisme et développement

07.01 - Règlementation d'urbanisme : Appel d'offres

07.02 - Plan stratégique et de vitalité

08 - Sécurité publique

08.01 - Harmonisation de la réglementation et des politiques :
Sécurité incendie

09 - Résolutions diverses

09.01 - Vente pour non-paiement de taxes

09.02 - Exemption de taxes - Réseau de solidarité de l'Abitibi-Ouest

09.03 - Office d'habitation Lac-Abitibi, secteur Dupuy - Budget 2024

09.04 - Police d'assurance accident - Pompiers

09.05 - Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-
Témiscamingue

09.06 - Fonds québécois d'initiatives sociales

10 - Affaires du maire et des conseillers

11 - Période de questions

12 - Levée de la séance

SUR PROPOSITION DE monsieur Pascal Corriveau
APPUYÉ PAR monsieur Ronald Lévesque
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

03 - CORRESPONDANCE

Aucune correspondance à cette rubrique.

04 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

04.01 - Séance ordinaire du 18 décembre 2023

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 18 décembre 2023 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE monsieur Pascal Corriveau
APPUYÉ PAR madame Sylvie Germain
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 18 décembre 2023, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la Municipalité.

002-2024



No de résolution
ou annotation

003-2024

05 - TRÉSORERIE

05.01 - Approbation des comptes à payer pour le mois de décembre 2023

ATTENDU QUE la liste des dépenses autorisées et celle des salaires pour la période du 1^{er} décembre au 31 décembre 2023 ont été présentées aux membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE madame Sylvie Germain
APPUYÉE PAR monsieur Ronald Lévesque
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les listes des comptes suivants soient acceptées :

- A) Liste des comptes au montant de 92 339,26 \$
- B) Liste des salaires au montant de 38 330,68 \$

QUE la liste des dépenses soit le rapport d'autorisation des dépenses.

06 - ADMINISTRATION ET LÉGISLATION

06.01 - Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par billets au montant de 166 700 \$ qui sera réalisé le 16 janvier 2024

ATTENDU QUE, conformément au Règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Dupuy souhaite emprunter par billets pour un montant total de 166 700 \$ qui sera réalisé le 16 janvier 2024, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt numéro	Pour un montant de \$
179	166 700 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7)*, pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 179, la Municipalité de Dupuy souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ses règlements;

ATTENDU QUE la Municipalité de Dupuy avait le 14 janvier 2024 un emprunt au montant de 166 700 \$, sur un emprunt de 715 600 \$, concernant le financement du Règlement numéro 179;

ATTENDU QUE, en date du 14 janvier 2024, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

ATTENDU QUE l'emprunt par billets qui sera réalisé le 16 janvier 2024 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU QU'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance du Règlement numéro 179;



No de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE madame Sylvie Germain
APPUYÉE PAR monsieur Pascal Corriveau
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement d'emprunt au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 16 janvier 2024;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 16 janvier et le 16 juillet de chaque année;
3. Les billets seront signés par le maire, monsieur Alain Grégoire, et la directrice générale et secrétaire-trésorière intérimaire, madame Nicole Breton;
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2025	12 900 \$	
2026	13 700 \$	
2027	14 400 \$	
2028	15 200 \$	
2029	16 100 \$	(à payer en 2029)
2029	94 400 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans le Règlement d'emprunt numéro 179 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 16 janvier 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, compte tenu de l'emprunt par billets du 16 janvier 2024, le terme originel du règlement d'emprunt numéro 179 soit prolongé de 2 jours.

005-2024

06.02 - Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	9 janvier 2024	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 2 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	16 janvier 2024
Montant :	166 700 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de Dupuy a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 16 janvier 2024, au montant de 166 700 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;



No de résolution
ou annotation

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

12 900 \$	5,05000 %	2025
13 700 \$	4,75000 %	2026
14 400 \$	4,50000 %	2027
15 200 \$	4,45000 %	2028
110 500 \$	4,45000 %	2029

Prix : 98,33100 Coût réel : 4,92882 %

2 - CAISSE DESJARDINS DE L'ABITIBI-ouest

12 900 \$	5,07500 %	2025
13 700 \$	5,07500 %	2026
14 400 \$	5,07500 %	2027
15 200 \$	5,07500 %	2028
110 500 \$	5,07500 %	2029

Prix : 100,00000 Coût réel : 5,07500 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE monsieur Ronald Lévesque
APPUYÉ PAR madame Sylvie Germain
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Dupuy accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 16 janvier 2024 au montant de 166 700 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 179. Ces billets sont émis au prix de 98,33100 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

006-2024

06.03 - Rapport portant sur l'application du Règlement de gestion contractuelle 2023

Le rapport sur l'application du Règlement de gestion contractuelle a été déposé, conformément à la loi.

SUR PROPOSITION DE madame Sylvie Germain
APPUYÉE PAR monsieur Pascal Corriveau
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le rapport portant sur l'application du Règlement de gestion contractuelle soit adopté tel que présenté et vaille comme si, ici, au long reproduit.



No de résolution
ou annotation

007-2024

06.04 - Acquisition de terrains du Canadien National

ATTENDU QUE la compagnie des chemins de fers nationaux du Canada offre à la Municipalité la possibilité d'acheter différents terrains;

ATTENDU QUE parmi ces terrains, certains sont déjà loués ou occupés par des infrastructures de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE monsieur Ronald Lévesque
APPUYÉ PAR monsieur Pascal Corriveau
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU'il y a lieu de confier un mandat de négociation à la direction générale pour une partie ou la totalité des terrains appartenant à la compagnie des chemins de fers nationaux du Canada.

07 - AMÉNAGEMENT : URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

008-2024

07.01 - Règlementation d'urbanisme : Appel d'offres

SUR PROPOSITION DE madame Sylvie Germain
APPUYÉE PAR monsieur Ronald Lévesque
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE PROCÉDER par appel d'offres de gré à gré pour la rédaction de la réglementation d'urbanisme de la Municipalité de Dupuy.

07.02 - Plan stratégique et de vitalité

Information est donnée par madame Nicole Breton concernant le Plan stratégique et de vitalité.

08 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

08.01 - Harmonisation de la règlementation et des politiques : Sécurité incendie

Information est donnée concernant l'harmonisation de la règlementation et des politiques dans le cadre de la sécurité incendie.

09 - RÉOLUTIONS DIVERSES

009-2024

09.01 - Vente pour non-paiement de taxes

ATTENDU QUE la Municipalité de Dupuy a transmis à la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest, un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE madame Sylvie Germain
APPUYÉE PAR monsieur Pascal Corriveau
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la directrice générale et greffière-trésorière intérimaire indique à la MRC d'Abitibi-Ouest, qu'il y a lieu de retirer de la vente pour non-paiement de taxes tous les immeubles soumis dans la liste jointe à la résolution 209-2023.



No de résolution
ou annotation

010-2024

09.02 - Exemption de taxes - Réseau de solidarité de l'Abitibi-Ouest

ATTENDU QUE l'organisme Réseau de solidarité de l'Abitibi-Ouest a soumis le 30 novembre 2023 à la Commission municipale du Québec, une demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes pour l'immeuble situé au 133, rue Principale à Dupuy;

ATTENDU QU'il s'agit d'un organisme à but non lucratif;

ATTENDU QUE cet organisme vient en aide aux familles démunies du territoire;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE monsieur Rémi Kelley
APPUYÉ PAR monsieur Ronald Lévesque
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité de Dupuy approuve entièrement la demande présentée par Réseau de solidarité de l'Abitibi-Ouest aux fins d'obtenir l'exemption de taxes demandée.

011-2024

09.03 - Office d'habitation Lac-Abitibi, secteur Dupuy - Budget 2024

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE madame Sylvie Germain
APPUYÉE PAR monsieur Pascal Corriveau
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité de Dupuy adopte le budget 2024 de la Société d'habitation du Québec pour l'Office d'habitation Lac-Abitibi, secteur Dupuy, tel que soumis.

012-2024

09.04 - Police d'assurance accident - Pompiers

ATTENDU QUE la Municipalité de Dupuy fait partie de l'Entente intermunicipale relative à la fourniture de services en matière de sécurité incendie;

ATTENDU QUE cette Entente est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE monsieur Pascal Corriveau
APPUYÉ PAR madame Sylvie Germain
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU'il y a lieu de demander la résiliation en date du 1^{er} février 2024 de la police d'assurance accident-Pompiers portant le numéro 87085-1 émise par la compagnie Harmonia assurance.



No de résolution
ou annotation

013-2024

09.05 - Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue

ATTENDU la mise en œuvre du plan nature 2023 en Abitibi-Témiscamingue et de son importance;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE monsieur Pascal Corriveau
APPUYÉ PAR monsieur Raynald Lévesque
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU'il y a lieu de reconnaître l'importance et protéger la biodiversité par la mise en œuvre du *Plan nature 2030 en Abitibi-Témiscamingue*.

014-2024

09.06 - Fonds québécois d'initiatives sociales

SUR PROPOSITION DE monsieur Pascal Corriveau
APPUYÉ PAR madame Sylvie Germain
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité autorise madame Nicole Breton, directrice générale intérimaire, à déposer et à signer toute documentation se rapportant à une demande de financement dans le cadre du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) 2017-2023, lequel vise à soutenir financièrement des initiatives en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, auprès de la Municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest.

10 - AFFAIRES DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Informations sont fournies par un conseiller.

11 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions de 20 h 00 à 20 h 15.

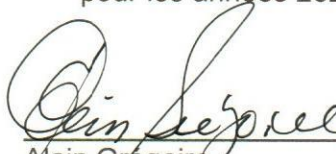
015-2024

12 - LEVÉE ET FERMETURE DE LA SÉANCE

SUR PROPOSITION DE monsieur Ronald Lévesque
APPUYÉ PAR monsieur Pascal Corriveau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE cette séance ordinaire soit levée et fermée, il est 20 h 15;

QUE le conseil fixe au 30 janvier 2024 la séance extraordinaire pour l'adoption du budget et du programme triennal d'immobilisations ainsi que modifier en conséquence les calendriers des séances du conseil pour les années 2023 et 2024.


Alain Grégoire
Maire


Nicole Breton
Directrice générale intérimaire

ADOPTÉ LE : 13 février 2024

Je, Alain Grégoire, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.